

LP Mention Bio-Industries et Biotechnologies- Parcours Culture de Tissus et de Cellules et Biologie Moléculaire (CTCBM)

REFERENCE : 13PD367J

Apprentissage CFA du SUPERIEUR

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Fabienne BON Maître de Conférences Tél : 03 80 39 65 55 fabienne.bon@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Rémy CARRETERO / Tél : 03 80 39 38 40</p> <p>Ingénieur de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de former en alternance : des personnels techniques de niveau II (assistants ingénieurs, techniciens supérieurs...) spécialisés dans les techniques de Biologie Moléculaire, de Culture Cellulaire, de Virologie et d'Immunologie, de Génie fermentaire et de Biotechnologie végétale.

Les emplois visés concernent la recherche et développement, la production ou le contrôle qualité dans les secteurs des biotechnologies, de la santé, de l'industrie pharmaceutique et cosmétique ainsi que la recherche académique.

PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PRE-REQUIS

DUT Génie Biologique Analyses Biologiques et Biochimiques ou BTS Analyses de Biologie Médicale, Biotechnologie, Anabiotec, L2 Sciences de la vie, DETAB.

Par validation d'acquis de l'expérience;

Par équivalence de diplôme.

FORMATEURS

L'encadrement est assuré par les deux responsables pédagogiques de la formation.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne spécialisés dans les domaines de la biologie moléculaire, la culture de cellules et de tissus.

Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 450h

Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre – Université de Bourgogne

Rythme de la formation : 3 périodes à l'université alternées de périodes de 3 semaines en entreprises de fin septembre à fin janvier. Présence constante en entreprise à partir de février (cf calendrier de la formation)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les enseignements se déroulent sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

MOYENS TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent dans des salles de classe, salles informatiques, laboratoire équipés.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de l'IUT via Ecandidateur : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView>

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT : mai

Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : juin

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

La licence professionnelle est décernée aux personnes ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Assistant ingénieur ou technicien supérieur spécialisé en culture cellulaire et biologie moléculaire.
Intégration dans les équipes de recherche de la Filière Biologie technique dans les laboratoires des instituts de recherche privés ou publics, en recherche biologique et médicale, dans les laboratoires de R&D, de production, ou de qualité, des industries biotechnologiques et pharmaceutiques.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/lps/lp-ctcbm.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr